

Développement Social des Quartiers Palente/Les Orchamps - Réaffectation d'une subvention du Conseil Régional

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Afin de faciliter sur les quartiers de Palente/Les Orchamps et la Grette l'accès de jeunes et d'adultes en difficulté à des dispositifs de formation adéquate et/ou à des mesures facilitant l'emploi, deux demi-postes de correspondants Emploi-Formation ont été mis en place par la Mission Locale de Besançon.

Cette opération dont le coût global est de 200 000 F est financée par l'Etat à hauteur de 75 000 F, par la Ville de Besançon pour 50 000 F pris sur la subvention annuelle de fonctionnement et par le Conseil Régional pour 75 000 F.

Au cours de la réunion de son Bureau le 17 mai 1991, le Conseil Régional de Franche-Comté, que nous remercions, a donné son accord pour financer 75 000 F pour cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à effectuer l'encaissement d'une subvention de 75 000 F
- inscrire en recettes cette somme de 75 000 F sur le chapitre 961.0.7372 code service 47020
- inscrire en dépenses une somme de 75 000 F sur le chapitre 961.0.657 code service 47020
- attribuer une subvention exceptionnelle de 75 000 F à la Mission Locale de Besançon.

La dépense, soit 75 000 F sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 961.0.657.47020.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.